

Le conseil en patrimoine on line : menace pour les indépendants ?

26 septembre 2007

Baptiste Julien Blandet

Les conseillers en gestion de patrimoine indépendants affichent une sérénité sans faille devant l'émergence de concurrents présents uniquement sur la toile. Leur préoccupation est ailleurs.

Le mois prochain la société de bourse EuroLand Finance, dirigée par Marc Fiorentino, lancera allofinance.com, un site Internet spécialisé dans le conseil en gestion de patrimoine. « *Le secteur du conseil en gestion de patrimoine est très porteur, confiait le patron d'EuroLandFinance aux Echos début septembre. Il existe un vrai créneau dans l'allocation d'actifs, d'autant qu'avec le contexte actuel, les particuliers se sentent un peu perdus* ».

Les CGPI ne disparaîtront pas

Cette annonce n'inquiète, en aucune manière, les conseillers en gestion de patrimoine indépendants, même si ce nouvel acteur s'affiche comme un concurrent direct. « *Il y a de la place pour tout le monde, réagit Jean-Pierre Rondeau, président de l'association CIFCGPC C'est la troisième génération d'acteurs où l'on annonce notre disparition. Ce nouveau mouvement ne nous remplacera pas. Nous n'avons pas besoin des clients qui veulent tout gratuit !* ». En effet, il y a d'abord eu les logiciels de gestion de patrimoine, qui ont émergé au début des années 90 et qui ont depuis disparu ou servent d'aide à la décision dans les réseaux bancaires. Puis, les indépendants ont résisté à la vague des offres à frais zéro. Ce dernier événement ne les a toutefois pas laissés indemnes. Les CGPI ont du revoir à la baisse leur commission. Si jadis, ils pouvaient demander 4,5%, à présent ils ont du mal à justifier 1,5%.

Débat autour du statut des CIF

Les CGPI préfèrent livrer une autre bataille : celle du statut réglementaire des conseillers en investissement financiers sur lequel travaille actuellement l'Autorité des marchés financiers. Le président du CIF CGPC se félicite de trouver un nouvel allié dans son combat, la chambre des indépendants du patrimoine : « *Notre rôle n'est pas de représenter les établissements financiers, mais bien de défendre les intérêts des clients qui nous mandatent. Nous souhaitons donc obtenir le statut de courtier en produits financiers le plus rapidement possible* », déclarait Thierry Bisaga dans *La Tribune* du 11 septembre dernier.